

Circuit "Le moulin Thurinet"

- A partir du parking de la salle omnisports, prenez la direction du château d'eau, à sa hauteur, prenez le chemin en face sur votre gauche.
- Arrivé sur la route goudronnée, prenez à gauche ; la route de Barbechat, peu de temps après, à droite, une autre route.
- Avant les Godefrères (ancien manoir du XVII^e), prenez un chemin à gauche.
- Ensuite par la petite route, dirigez vous sur St Sauveur de Landemont en retrouvant un chemin à gauche (possibilité de faire le tour du plan d'eau).
- En remontant le bourg, vous contournez l'église et tout de suite après celle-ci, prenez la route à gauche.
- A hauteur du cimetière, descendez par un chemin vers le ruisseau de la Guilletière que vous franchissez.
- Remontez vers le plateau et prenez en face en direction de la Pelletrie, en empruntant un chemin qui descend vers la Divatte. Franchissez la par un vieux pont Gallo-romain. Vous êtes en Loire Atlantique.
- Vous longez la Divatte jusqu'à l'aire de loisirs de Barbechat. Après l'aire de loisirs, tournant à gauche, empruntez sur 800 m la D 353 puis à gauche encore la route du village de la Roussinière.
- Avant ce hameau, tournez à droite par un large chemin qui vous ramène sur le plateau, vous allez retrouver rapidement votre chemin de l'aller vers un transformateur électrique.

A la découverte

de la Communauté de Communes

du canton de Champtoceaux

Sentier pédestre

Le moulin Thurinet

Landemont / St Sauveur de Landemont



Renseignements pratiques

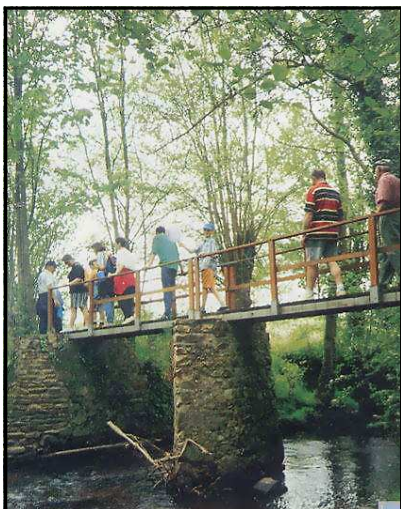
➤ Communauté de Communes du canton de Champtoceaux	__ 02 40 83 50 13
➤ Mairie de Landemont	_____ 02 40 98 72 13
➤ Gendarmerie	_____ 17
➤ Pompiers	_____ 18
➤ Samu	_____ 15

Longueur : 10 km 500

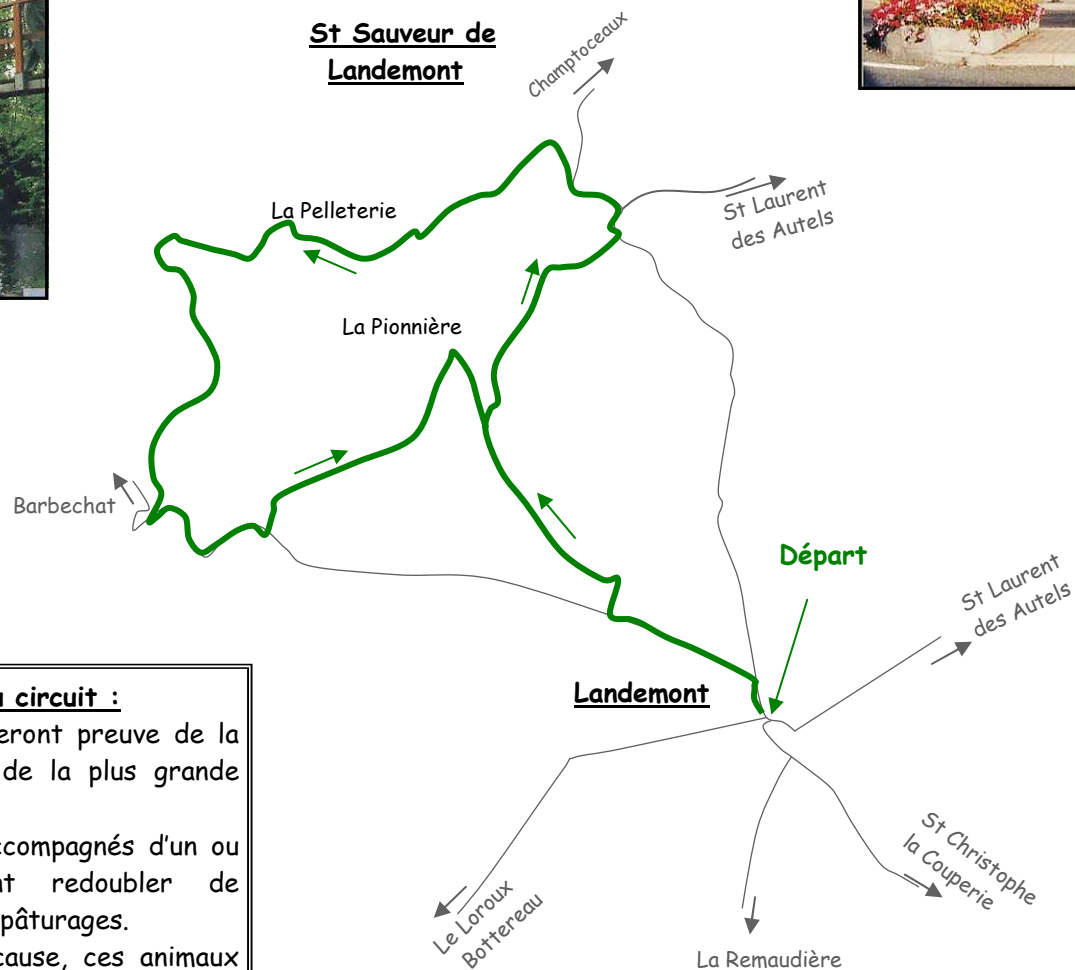
Durée : 3h30

Balisage : lilas sur fond blanc

Voie goudronnée : 30 %



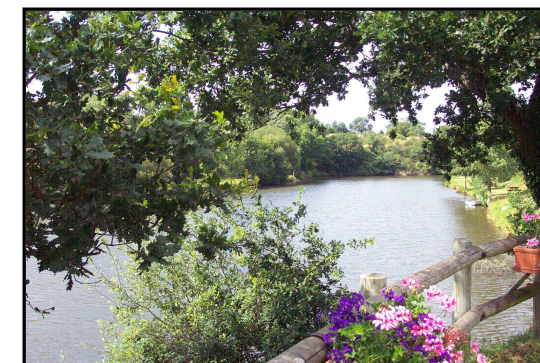
Pont aux «Anne»



Sur l'ensemble du circuit :

- Les randonneurs feront preuve de la plus grande prudence et de la plus grande correction.
- Les promeneurs accompagnés d'un ou plusieurs chiens devront redoubler de prudence en traversant les pâturages.
- En tout état de cause, ces animaux devront être tenus en laisse sur la totalité du parcours.
- La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

Départ du circuit : Parking salle omnisport



Vallée de l'Iette